

« Féministes » ou « féminines » : les déterminants des modes de représentation des femmes par les législatrices mexicaines

Par Lucile Bouré

7 mars 2019. La Chambre des députés et le Sénat mexicains sont réunis en Congrès pour la session solennelle en l'honneur de la Journée internationale des droits des femmes. Pour la première fois, le Congrès remet la médaille Sor Juana Inés de la Cruz à une femme qui a œuvré pour l'avancée de l'égalité de genre au Mexique. Cette année, la médaille revient à Ifigenia Martínez, fondatrice du PRD¹, députée à trois reprises, constituante de la ville de Mexico et sénatrice de MORENA, le parti actuellement au pouvoir², depuis 2018. Wendy Briceño, présidente de la commission d'Égalité de genre à la Chambre des députés et élue pour MORENA, fait partie des orateurs de cette journée.

« Aujourd'hui, dit-elle, la vague violette, la vague féministe gouverne aussi. Aujourd'hui, nous n'occupons pas seulement la place : nous légiférons aussi »³. Pourtant à l'heure actuelle les trois principales demandes historiques du mouvement féministe mexicain⁴ – le droit à l'avortement libre et gratuit, la liberté sexuelle et la fin des violences faites aux femmes et de l'impunité qui les accompagnent – n'ont pas encore obtenu de réponse législative. En effet, malgré le travail législatif des années 2000 et l'adhésion du Mexique à de nombreuses conventions internationales sur les droits des femmes⁵, l'ouverture des droits réclamés par le mouvement féministe tarde, et l'application des lois existantes reste insuffisante.

Ce constat semble invalider l'idée des chercheuses féministes des années 1980 et 1990 que Childs et Celis appellent les théoriciennes de la présence⁶. Selon elles, l'augmentation de la représentation *descriptive* des femmes – c'est-à-dire, l'augmentation du nombre de femmes aux postes de représentation, en particulier au sein des parlements – aurait dû conduire à une amélioration de leur représentation *substantive*⁷, c'est-à-dire à une avancée des droits des femmes, et à une meilleure prise en compte des intérêts du groupe « femmes » dans les mesures de politiques publiques et la législation. Différents travaux se sont penchés sur l'évolution de la représentation substantive des femmes au Parlement mexicain, à mesure que le nombre de législatrices élues augmentait par l'effet des lois de quotas instituées depuis

¹ *Partido de la Revolución Democrática*, Parti de la Révolution Démocratique, parti de gauche fondé en 1989.

² *Movimiento de Regeneración Nacional*, Mouvement de Régénération Nationale, parti de gauche fondé par l'actuel président du Mexique, Andrés Manuel López Obrador.

³ Citation originale : « *Hoy, la ola violeta, la ola feminista también gobierna. Hoy, no solo ocupamos la plaza: también legislamos* » (notre traduction).

⁴ TORRES FALCÓN Marta Walkyria, « Mujeres y feminismo en los movimientos sociales », dans OLIVIER Guadalupe (dir.), *Estado del conocimiento de los movimientos sociales en México. Volumen 1*, México, Universidad Pedagógica Nacional, 2020, p. 239-279.

⁵ INMUJERES, *Compilación legislativa para garantizar a las mujeres una vida libre de violencia*, México, Instituto Nacional de las Mujeres, 2008, p. 136.

⁶ CHILDS Sarah & Karen CELIS, « From women's presence to feminist representation : Second-generation design for women's group representation », présenté lors du séminaire *Re:presentations*, 17 mars 2021, 45p.

⁷ PITKIN Hanna, *The concept of representation* [1967], Los Angeles, University of California Press, 1972, 323p.

1993, puis de la loi de parité de 2014⁸. Tous concluent que l'augmentation de la représentation descriptive des femmes n'entraîne pas automatiquement l'amélioration de leur représentation substantive et que les avancées des droits des femmes en matière législative restent toujours marginales.

Pour expliquer ce phénomène, Franceschet, Krook et Piscopo avancent un certain nombre de facteurs qui pourraient influencer sur l'amélioration de la représentation substantive des femmes⁹. Tout d'abord, certains parlements pourraient ne pas encore avoir atteint la « masse critique »¹⁰ nécessaire de femmes pour que l'augmentation de leur représentation descriptive engendre une meilleure représentation de leurs intérêts. Le Mexique a cependant atteint la parité au Congrès aux élections de 2018, et les femmes représentaient déjà 42,8% des députés en 2015¹¹. La question de la masse critique ne semble donc pas pertinente dans le cas qui nous occupe. Franceschet, Krook et Piscopo évoquent également l'importance des institutions et du contexte politique – en particulier, de la discipline de parti, de la présence d'un parti de gauche au gouvernement ou encore du soutien de la société civile aux revendications féministes. Finalement, les auteures citent l'influence de facteurs individuels propres aux législatrices pour expliquer leur propension à œuvrer pour la représentation substantive des femmes – en l'occurrence, leur parti et leur soutien ou non à la cause des femmes.

Au Mexique, le parti n'est pas un prédictif absolu, mais semble exercer une influence notable sur les choix de représentation des élus. Ainsi, les législatrices de gauche proposent, soutiennent et défendent plus d'initiatives de loi en faveur des droits des femmes¹². Par ailleurs, si certains travaux semblent effectivement indiquer que le soutien aux revendications féministes est un facteur important dans l'augmentation de la représentation des intérêts du groupe « femmes »¹³, nous disposons de peu d'informations sur les paramètres qui incitent les législatrices à se positionner pour ou contre ces demandes-clef.

Pour la clarté de l'argumentation, nous posons l'hypothèse que le fait d'adhérer aux valeurs du féminisme entraîne des pratiques plus substantives que descriptives du rôle de législatrice. Le terme « féminisme » étant profondément polysémique et englobant de nombreux courants parfois opposés les uns aux autres, se reposer sur la seule autodénomination des enquêtées est conceptuellement insuffisant. Toutefois, l'autodénomination possède son importance pour comprendre le rapport des législatrices au féminisme. Afin de permettre une comparaison heuristique, nous choisirons de nous appuyer

⁸ FERNÁNDEZ PONCELA Anna María, *Mujeres en la élite política: testimonio y cifras*, México, Universidad Autónoma Metropolitana, 1999, 260p ; ZAREMBERG Gisela, « Cuanto y para qué? Los derechos políticos de las mujeres desde la óptica de la representación descriptiva y sustantiva », dans ANSOLABEHERE SESTI Karina & Daniela CERVA (dir.) *Género y derechos políticos. La protección jurisdiccional de los derechos político-electorales de las mujeres en México*, México, TRIFE, 2009, p. 75-120.

⁹ FRANCESCHET Susan, Mona Lena KROOK & Jennifer PISCOPO, *The Impact of Gender Quotas*, New York, Oxford University Press, 2012, p. 8.

¹⁰ DAHLERUP Drude, « From a small to a large minority : women in Scandinavian politics », *Scandinavian Political Studies*, vol. 11, n°4, 1988, p. 275-298.

¹¹ « Les femmes dans les parlements nationaux », *Union Interparlementaire*, 29 mai 2019, consulté le 23 mars 2021 : <http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm>.

¹² ZAREMBERG Gisela, *op cit.*, p. 105-107.

¹³ TREMBLAY Manon & Réjean PELLETIER, « More feminists or more women ? Descriptive and substantive representations of women in the 1997 Canadian federal elections », *International Political Science Review*, vol. 21, n°4, 2000, p. 381-405.

à la fois sur l'autopositionnement des enquêtées – notamment par l'analyse des discours qu'elles tiennent sur le féminisme – et sur le soutien qu'elles manifestent à une ou plusieurs revendications historiques des mouvements féministes mexicains. Torres Falcón en dénombre trois : le droit à l'avortement libre et gratuit ; le droit à la liberté sexuelle (défini dans un contexte mexicain comme le droit à déterminer et exprimer librement son orientation sexuelle et/ou son identité de genre) ; et la lutte contre les violences faites aux femmes et leur impunité¹⁴. Étant donné l'importance des lois de quotas et de parité pour les législatrices dans l'exercice de leur fonction, nous intégrerons également cette question à notre discussion. Ainsi, nous analyserons l'autopositionnement des législatrices vis-à-vis du féminisme, et nous ferons dialoguer leurs registres discursifs de justification avec les demandes et les sujets susmentionnés. Nous nous attacherons à étudier comment l'autopositionnement, en lien avec le soutien aux demandes des mouvements féministes, entraînent une adoption substantive ou descriptive de leur rôle de représentant.

Trente-deux entretiens semi-directifs ont été menés avec vingt-et-une législatrices de six partis différents durant deux séjours effectués au Mexique en 2018 et en 2019. Au cours de ces entretiens, les législatrices ont évoqué leurs trajectoires politiques et personnelles, leurs manières d'exercer leur métier et leur rapport au féminisme. Trois positions distinctes ont alors émergé parmi les élues : un groupe rejetait les revendications féministes, un deuxième soutenait au contraire les demandes du mouvement, et un troisième, sans adhérer entièrement aux principes féministes, ne rejetait pas pour autant l'ensemble des exigences associées. Afin de permettre une analyse en profondeur des trajectoires des législatrices interrogées, nous nous concentrerons ici sur l'étude des profils de neuf législatrices choisies parmi les enquêtées – chaque groupe étant représenté par trois élues. Ce choix méthodologique permettra de contextualiser finement l'environnement dans lequel évoluent les législatrices, de développer l'analyse de leur position dans l'espace social et politique, et de comparer chacun des groupes tout en gardant les actrices au cœur de notre raisonnement.

Ainsi, nous étudierons chacun des profils de manière à faire affleurer par la comparaison des tendances au sein des groupes, qui nous permettront d'affiner notre compréhension des dynamiques en jeu dans la conception des élues de leur rôle comme représentantes, suivant tantôt une logique de représentation descriptive, tantôt une logique de représentation substantive.

¹⁴ TORRES FALCÓN Marta Walkyria, *op. cit.* p. 239-279.

Présentation des profils :

Pseudonyme et âge	Parti politique et mandats	Scolarité et carrière professionnelle	Etat d'origine
Bárbara, 48 ans	PRD. Députée (2003-2006).	Master en politiques publiques et développement économique. Deux séjours d'études à l'étranger (France et Espagne). Elle commence un doctorat qu'elle abandonne pour devenir députée.	Etat du sud du Mexique.
Carmen, 68 ans.	PAN. Députée (1985-1988 ; 1994-1997 ; 2015-2018).	Etudes de droit dans une université privée de la ville de Mexico. Ancienne avocate.	Ville de Mexico.
Citali, 28 ans.	MORENA. Députée (2018-2021).	Licence en droit et sciences sociales.	Etat du centre du Mexique. Elle est originaire d'une municipalité indigène.
Lorena, 46 ans.	MORENA. Députée (2018-2021).	Licence de droit, master de sciences politiques à l'étranger (France). Avocate.	Etat du côté du sud-est du Mexique.
Leonora, 44 ans.	PES. Députée (2018-2021).	Etudes de médecine (quatre ans). Médecin généraliste.	Etat du centre du Mexique.
Luisa, 33 ans.	Sans parti. Députée (2018-2021).	Licence en communication dans une université privée de la ville de Mexico.	Ville de Mexico.
Manibel, 65 ans.	PAN. Députée (2015-2018). Sénatrice (2018-2024).	Master de droit dans une université privée. Fait carrière comme haute fonctionnaire au niveau régional.	Née dans la ville de Mexico, elle est élue pour un Etat du centre du Mexique où elle a réalisé sa carrière.
Patricia, 42 ans.	MORENA. Députée (2018-2021).	Master de droit constitutionnel. Enseignante en université.	Etat du nord du Mexique.
Teodora, 69 ans.	MORENA. Députée (2018-2021).	Diplôme d'ingénieur en électricité et mécanique. Ingénieure à la retraite.	Etat du centre du Mexique, frontalier de la ville de Mexico.

Tableau 1 : présentation des profils.

I – « Je suis féminine. Je ne suis pas féministe » : les législatrices opposées au féminisme

Carmen a été l'une des premières femmes à occuper des responsabilités au sein du Parti Action Nationale (PAN), le parti de droite qui a longtemps été le seul opposant au parti-Etat qu'était le Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) depuis la fin de la Révolution mexicaine¹⁵. Originnaire de la ville de Mexico, elle vient d'un milieu social favorisé – ses parents l'encouragent à faire des études au sein d'une université onéreuse, puis elle devient avocate. Très jeune, elle s'investit dans des groupes apostoliques. Son intérêt pour la politique lui vient de manière « plus ou moins naturelle », car la tradition d'opposition au PRI est forte dans sa famille. Militante pendant plusieurs années, elle accepte une candidature pour devenir députée, puis est élue en 1985. Elle quitte alors ses fonctions d'avocate, pour se consacrer au travail politique : comme députée à trois reprises, comme sénatrice entre 2000 et 2006, et au sein de la bureaucratie de son parti, où elle gravit les échelons peu à peu, jusqu'à en atteindre le bureau. A 68 ans, elle a passé un total de quinze ans au Congrès. Elle se rappelle avoir dû batailler contre ses camarades afin qu'ils soutiennent des mesures visant à intégrer plus de femmes aux postes de responsabilité du parti. Pour Carmen, la discrimination politique envers les femmes n'existe plus :

¹⁵ AZIZ NASSIF Alberto, « La construcción de la democracia electoral », dans BIZBERG Ilán & Lorenzo MEYER (dir.), *Una historia contemporánea de México 1. Transformaciones y permanencias*, México, Océano, 2003, p. 367-428.

[I]l y a une atmosphère qui a diminué, il faut aussi dire que ça a diminué. [...] Mais c'est certain qu'aujourd'hui, c'est bien inférieur. Bien inférieur. [...] Donc disons que même si ça, ça a existé, on ne pourrait plus, même si on voulait, discriminer une femme politiquement.

De son expérience de l'époque où l'on pouvait, « si on voulait », discriminer une femme en politique, Carmen garde une forte croyance en la méritocratie et en les vertus du travail pour parvenir aux responsabilités. Même si elle a soutenu des initiatives favorisant la participation des femmes dans son parti – dont la base militante est largement constituée de femmes¹⁶ – elle n'a « jamais été très d'accord avec le sujet de la parité ». En effet, la loi de parité rencontre deux grands écueils selon elle : elle limite la démocratie et elle déresponsabilise ses bénéficiaires. Carmen estime ainsi que les mesures de discrimination positive « malheureusement, mais nécessairement, bornent la démocratie », et revendique le droit à voter pour qui elle le souhaite. Mais derrière cette critique des limites de la démocratie se cache aussi la méfiance d'une femme politique qui a connu des temps où la présence des femmes à des postes de responsabilité était tout au plus anecdotique et qui soupçonne qu'un système affinitaire prévaut désormais, surpassant l'appréciation des compétences, lorsqu'une femme est choisie. Carmen estime ainsi que souvent « ils » (les hommes qui choisissent les candidats) ne choisissent pas « la femme la plus formée, mais l'amie », ni « la femme avec le plus d'expérience, mais l'amante ». Ainsi, elle fait écho aux critiques et doutes émis par de nombreux hommes implantés en politique, qui considèrent les femmes, intruses dans ce champ, comme plus aisément victimes de manipulation, ou les soupçonnent d'user de leur corps, perçu comme objet sexuel, pour obtenir leurs postes¹⁷.

Mais Carmen ne doute pas seulement de la pertinence des lois de parité ou de discrimination positive pour permettre à plus de femmes d'accéder au pinacle de la politique : elle rejette également le féminisme, qui subvertit selon elle la distinction naturelle entre les femmes et les hommes, et qu'elle considère comme radical, d'autant qu'elle estime que les droits politiques des femmes sont déjà assurés :

Moi, je n'aime pas beaucoup le sujet de la lutte des femmes. Enfin, évidemment, je respecte ce qui a été fait par le passé, mais aujourd'hui, ce n'est plus comme ça. Même, je crois que parfois – surtout à cause du féminisme radical, je n'appartiens pas au féminisme radical – d'aucune manière. Je suis *féminine*. Je ne suis pas *féministe*¹⁸. Je crois qu'il faut différencier.

En opposant dans son discours féminisme et féminité, Carmen renvoie à l'idée que le féminisme cherche à subvertir un ordre tant social que naturel, qui est basé sur la différenciation des genres – laquelle dans son argumentation est voulue par Dieu :

J'ai la conviction que les femmes et les hommes, nous sommes absolument égaux, en origine, en dignité, en droits, et que nous sommes absolument égaux en finalité. Nous voulons tous la perfection, le bien, le bonheur – quelle que soit la manière dont tu l'appelles. Mais pour tout le reste, *grâce à Dieu*, nous sommes totalement différents. Nous avons des capacités différentes, des manières différentes de faire les choses, des façons différentes de voir la vie, des missions et des rôles différents à remplir dans la vie, etc., etc.

¹⁶ PÉREZ GARCÍA Martha Estela, *Luchas de arena: las mujeres en Ciudad Juárez*, Ciudad Juárez, Universidad Autónoma de Ciudad Juárez, 2011, 302 p.

¹⁷ PIONCHON Sylvie & Grégory DERVILLE, *Les femmes et la politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004, p. 81-97.

¹⁸ Italiques ajoutées à la rédaction.

On note ici l'importance d'une conception de la différenciation genrée très prégnante dans la façon qu'a Carmen de concevoir le féminisme. Cette différenciation essentielle dans la cosmovision de la législatrice s'appuie sur la religion catholique, qui tient une place de choix dans sa vie personnelle, mais également dans son engagement politique, le PAN étant un parti ayant de forts liens avec l'Église catholique mexicaine¹⁹. C'est ainsi en partie sur l'idée de mérite et de défense de la démocratie qu'est basé son rejet du féminisme, mais également en grande mesure sur sa perception du féminisme comme contraire aux enseignements de la foi catholique.

Teodora, âgée de 69 ans, est de la même génération que Carmen. Elle vient d'un État frontalier de la ville de Mexico, et comme Carmen, est poussée par ses parents à faire des études supérieures. Elle détient un diplôme d'ingénieur et se rappelle ses années d'études comme de la première fois qu'elle s'est rendu compte que les femmes étaient, dans certains milieux, en criante infériorité numérique. Elle ne s'investit que tard en politique, alors qu'elle approche de l'âge de la retraite, autour d'Andrés Manuel López Obrador, l'actuel président du Mexique et fondateur de MORENA. Elle milite d'abord avec son mari dans sa ville, et se voit proposer une candidature à la députation aux élections de 2018. A l'âge de 67 ans, elle est élue pour la première fois, sous les couleurs de MORENA. Bien qu'élue d'un bord politique opposé à Carmen, Teodora rejette également le féminisme. Elle aussi, l'expérience d'avoir été la seule femme dans un milieu très masculin lors de ses années formatrices la fait douter de la pertinence du féminisme :

Écoute, j'ai été éduquée dans un milieu où on était 12000 hommes et 8 femmes. Mais... c'est ce que je disais, maintenant, j'ai l'impression que tout part vers les extrêmes, non ? Par exemple : « Ah, il a dit que j'étais jolie, il me harcèle » – et non ! Il t'a juste dit que tu étais jolie, non ? [...] Non, mais en réalité, il y a beaucoup de folles, je te dis ! Comment ça, il te harcèle ? Il disait que tu étais très jolie ! Enfin, à moins que son regard ait été lascif, ou grossier, dans ce cas, si, non ?

On retrouve dans le discours de Teodora certains éléments qui rappellent les propos de Carmen. Tout d'abord, on note l'importance pour ces deux législatrices de leur expérience dans des milieux très masculins, où elles ont évolué avec succès, et elles entendent que les autres femmes en fassent de même. L'idée de la radicalité, des « extrêmes » du féminisme, est également prépondérante. Par ailleurs, alors que Carmen soupçonne les mesures de parité de favoriser des femmes usant de leurs charmes pour entrer en politique, Teodora estime que certaines femmes dénonçant le harcèlement sont des « folles » qui exagèrent quant à l'importance de ce phénomène. Mais au-delà de cette critique de la position perçue comme victimisante des féministes²⁰, le problème principal de Teodora, qui se réclame « de religion catholique », avec le féminisme, est la question de l'avortement :

Les propos féministes, il y a beaucoup de choses excessives, en vérité. [...] Par exemple, ce qu'elle dit, là, sur l'avortement. L'avortement, non, il y a tellement de choses pour te protéger, protège-toi ! Non ? Ne te mets pas dans une situation où tu risques ta vie et celle d'un bébé qui est vivant.

¹⁹ CAMP Roderic, *Crossing Swords: politics and religion in Mexico*, New York, Oxford University Press, 1997, p. 50-78.

²⁰ LYNNG CHRISTIANSEN Alex Phillip & Ole Izard HOYER, « Women against feminism : Exploring discursive measures and implications of anti-feminist discourse », *Globe : A Journal of Language, Culture and Communication*, vol. 2, 2015, p. 70-90.

La question de la légalisation de l'avortement, une des trois grandes revendications du mouvement féministe identifiées par Torres Falcón, soulève en effet des débats dans la société mexicaine depuis plusieurs décennies et continue d'être un point de clivage majeur dans l'appréciation du féminisme. On retrouve dans les arguments des opposants une forte empreinte de la religion catholique²¹, comme dans le positionnement de Teodora. C'est donc à la fois la perception de Teodora du féminisme comme « excessif » qui l'amène à le rejeter, et la position des mouvements féministes en faveur de l'avortement qui lui semble contraire aux enseignements de la foi catholique.

Leonora, âgée de 44 ans et députée d'un État du centre du pays, est médecin de profession. Elle a longtemps milité, d'abord au PRI, puis au PAN, et espérait obtenir un poste dans une administration après avoir soutenu des candidats dans chacun de ces partis, suivant une logique de rétribution du militantisme²². Après ces deux expériences infructueuses, elle s'engage au Parti de la Rencontre Sociale (PES), un parti conservateur de tradition chrétienne. Elle y obtient une candidature à la députation et est élue en 2018. Elle considère que si elle est parvenue à être candidate, c'est grâce à la loi de parité. En revanche, comme Teodora, elle rejette les idées féministes, en partie car elle considère l'avortement comme un crime aux yeux de Dieu, et en partie parce que les féministes sont, selon elle, « des lesbiennes » :

C'est le problème, je te dis, parce qu'il y en a beaucoup qui, [...] par exemple, sur l'avortement, disent : « C'est que je suis féministe ». Mais celles qu'on appelle féministes – ou de ce que j'en ai vu – c'est une personne qui est lesbienne [...] mais c'est une chose de dire que tu es féministe, que tu sois en faveur des femmes, et autre chose, c'est que tu sois – que tu sois lesbienne, que tu veuilles mettre en prison les médecins qui font des thérapies [de conversion] d'orientation sexuelle, et que tu veuilles mettre en prison aussi les parents qui disent : « Écoute, mon fils, qu'est-ce que tu dis d'aller à quelques [sessions] et tu décides ? ». [...] Mais si être féministe, c'est ce que j'ai vu ici, c'est-à-dire des lesbiennes en faveur de l'avortement, et qui sont en faveur de choses – de ce type de lois – je ne suis pas féministe !

Cette prise de position de Leonora renvoie à un aspect intéressant du rejet du féminisme, que l'on retrouve dans une moindre mesure dans le témoignage de Carmen : l'idée du féminisme comme agent de subversion d'un ordre perçu comme naturel. Pour Leonora, l'ordre contesté est l'ordre hétérosexuel, face auquel l'homosexualité revêt une « dimension contestataire », « un refus de l'ordre sexuel et social »²³. Cette association entre lesbianisme et féminisme montre ici comment agit la stigmatisation du féminisme, menant la législatrice à se distancier de ce courant pour des raisons politiques, et de rejet d'une féminité qu'elle juge anormale – celle des lesbiennes²⁴.

Ces trois législatrices, provenant de partis différents, des deux côtés de l'échiquier politique, rejettent les revendications du mouvement féministe en même temps qu'elles développent un discours global de « disqualification du féminisme comme mouvement

²¹ TARACENA Rosario, « El aborto a debate. Análisis de los argumentos de liberales y conservadores », *Desacatos*, n°17, 2005, p. 15-32.

²² GAXIE Daniel « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, vol. 27, n°1, 1977, p. 123-154.

²³ SENAC Réjane, *L'ordre sexué. La perception des inégalités femmes-hommes*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 230.

²⁴ LAZAR CHARTER Mollie, « Feminist self-identification among social work students », *Journal of Social Work Education*, vol. 51, 2015, p. 75.

social»²⁵ : Carmen par la critique des lois de parité, Leonora par l'amalgame féminisme-lesbianisme associé au rejet de l'avortement, Teodora par la minimisation des violences sexistes et sexuelles. En dépit de ces arguments différents, le discours converge vers une vision du féminisme comme « extrême » ou caduc. Par ailleurs, des tendances ressortent tant des discours que de l'analyse du positionnement social de ces législatrices pour expliquer leur opposition au féminisme. Tout d'abord, l'idée que les circonstances étaient plus difficiles pour les femmes avant est centrale : de ce fait, les législatrices les plus âgées, parvenues d'elles à s'inscrire dans des milieux majoritairement masculins, estiment que le féminisme n'a plus ou pas lieu d'être, car les droits des femmes sont désormais assurés. L'idée que le féminisme est à la fois un agent de subversion de l'ordre naturel et de victimisation des femmes est également prégnante : pour ces législatrices, il est donc contre-nature, et ses revendications dangereuses. Enfin, un point commun saillant entre ces trois profils est leur rapport à la religion catholique : c'est le compas moral de Carmen, Teodora et Leonora, et c'est en se basant sur ces principes qu'elles s'opposent à l'une des revendications majeures du mouvement féministe : la légalisation de l'avortement. Ainsi, ces trois législatrices sont des représentantes, mais n'agissent pas « pour » les femmes : leur représentation est essentiellement descriptive.

II – « Il ne manque pas plus de femmes législatrices, il manque plus de législatrices féministes » : les féministes et la représentation substantive

Bárbara, Patricia et Luisa viennent de trois régions presque opposées du Mexique. Elles sont ou ont été députées pour trois structures différentes. Leurs trajectoires militantes commencent à des moments et pour des raisons diverses. Cependant, elles convergent sur un point essentiel : la nécessité de légiférer « avec une perspective de genre » (Luisa), pour soutenir les droits des femmes et les revendications des mouvements féministes.

Bárbara a 48 ans. Elle vient d'un État du sud du Mexique où les actes de violence contre les politiques sont plus fréquents que dans le reste du pays. Sa mère, qui n'a pas de diplôme et vient d'un milieu rural, que Bárbara décrit comme « une féministe empirique », s'engage au sein du PRD dès sa fondation. C'est en l'accompagnant que Bárbara commence à s'intéresser à la politique et à militer elle-même. Elle entreprend ensuite des études en politiques publiques et développement économique, effectue deux séjours d'études à l'étranger (en France et en Espagne), et commence un doctorat en même temps qu'elle élabore le programme de campagne de son parti – doctorat qu'elle interrompt à son élection comme députée en 2003. Elle est élue en tant que femme et en tant que jeune. Elle ressent alors « beaucoup de responsabilité » : élue grâce au système de quotas alors en place, elle a l'impression qu'on en attend plus d'elle, en particulier quant à la représentation des femmes. Elle rejoint alors la commission parlementaire spéciale sur les féminicides, où elle se « sensibilise aux sujets de femmes ». Elle y rencontre un personnage clef dans son autodéfinition en tant que féministe : Marcela Lagarde, chercheuse en anthropologie, militante féministe, et l'introductrice du concept de fémicide en Amérique latine – à partir

²⁵ DEVREUX Anne-Marie & Diane LAMOUREUX, « Les antiféminismes : une nébuleuse aux manifestations tangibles », *Recherches féministes*, vol. 25, n°1, 2012, p. 11.

duquel elle a ensuite développé le concept de féminicide²⁶. Dès lors, pour Bárbara, « les femmes étaient le moteur principal de [sa] lutte ». Cependant, Bárbara admet avoir rencontré des difficultés à assumer de se dire féministe :

[J]e dois te confesser quelque chose, au début, ça me demandait beaucoup d'efforts de me dire féministe. [...] Ensuite, j'ai compris – après avoir écouté beaucoup de fois Marcela Lagarde, Angélica de la Peña, qui sont nos féministes au Mexique. Que les femmes, on doit assumer d'être féministes, pour pouvoir aider d'autres femmes.

Bárbara souffre donc, dans sa jeunesse, d'une peur liée au stigmatisme féministe²⁷ : « ils commencent à te cataloguer, explique-t-elle, ils disent "Ah, c'est une extrémiste, une radicale." ». Elle accepte et revendique désormais le terme de féministe, ainsi que les combats pour les droits des femmes qui l'accompagnent, après un long travail de déconstruction du stigmatisme. Son objectif est désormais d'encourager plus de femmes à devenir féministes :

Si tu es une femme qui lutte pour les autres femmes, qui lutte pour les droits des femmes, qui veut que les choses changent, et que tu souffres toi-même de discrimination parce que tu es une femme, alors définitivement, tu es féministe. Et on doit défendre ce sujet avec fierté. [...] Si plus de femmes assumaient d'être féministes, et comprenaient que le concept a à voir avec notre façon de faire tous les jours, je crois que ça aiderait beaucoup d'autres femmes.

Bárbara pense donc que pour avancer la cause des femmes, il est nécessaire « d'assumer » d'être féministe et de lutter pour les droits des femmes : selon elle, plus il y aura de féministes, plus il sera possible d'aider « beaucoup d'autres femmes ». Cette idée renvoie en partie à des arguments issus du monde académique des « théoriciennes de la présence »²⁸. On note dans son discours l'importance de se placer en *agent* des femmes, et, en s'assumant féministe, de prioriser en tant que législatrice, et plus tard dans les autres mandats qu'elle a exercés, l'action substantive pour les droits des femmes.

Patricia, 42 ans, est élue députée en 2018 d'un État du nord du Mexique. Elle est enseignante en droit constitutionnel dans une université avant son élection sous la bannière de MORENA. Cependant, elle n'est pas militante partisane depuis longtemps : forte de ses connaissances en droit, elle commence sa carrière militante en fondant une association féministe, pour former les institutions sur les protocoles d'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles et accompagner les femmes des quartiers populaires dans leurs démarches légales. Elle s'investit également dans les campagnes pour la légalisation de l'avortement. Comme Bárbara, elle dispose d'un fort capital scolaire. Bien que nouvelle venue au sein du Congrès, sa formation lui permet de s'y poser en experte. Patricia se revendique féministe, mais contrairement à Bárbara, ne souhaite pas en faire un débat idéologique : au contraire, elle rationalise ses positions en les abordant par l'angle du droit :

²⁶ DEVINEAU Julie, « Autour de concept de fémicide/féminicide : entretiens avec Marcela Lagarde et Montserrat Sagot », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 84 n°2, 2012, p. 77-91 ; ESTUDILLO GARCIA Joel, José Edgar NIETO ARIZMENDI & Ana Lau JAIVEN, *Diccionario enciclopédico del feminismo y los estudios de género en México*, México, UNAM, 2019, p. 229-231.

²⁷ MARRY Catherine et al., *Le plafond de verre et l'Etat. La construction des inégalités de genre dans la fonction publique*, Malakoff, Armand Colin, 2017, p. 181.

²⁸ TREMBLAY Manon & Réjean PELLETIER, *op cit.*, p. 381-405.

Je crois que maintenant, il faut arrêter de le voir comme un – comme un mouvement féministe. [...] Par exemple, les questions du droit à – la dépénalisation de l'avortement, des mariages entre personnes du même sexe, des droits salariaux des femmes, les inégalités de genre, les inégalités salariales, toutes ces questions politiques, [...] je crois qu'il faut maintenant les régler par le droit, et qu'il faut légiférer depuis la perspective du droit. Parce que ce sont des droits, pas quelque chose d'idéologique.

On observe à travers ce témoignage que Patricia soutient l'ensemble des demandes féministes synthétisées par Torres Falcón²⁹. Elle se revendique elle-même féministe, mais souhaite détacher l'image du féminisme d'un combat idéologique ou politique, pour l'inscrire dans le droit, afin d'obtenir une « égalité substantive ». Ainsi, en se positionnant en experte et en amenant le débat sur le terrain du droit, elle parvient à s'éloigner en partie du stigmate et de la catégorisation comme « extrémiste » ou « radicale » que redoutait Bárbara au début de sa carrière. En définitive, elle considère son travail comme de faire passer des lois en faveur des femmes : son métier, son rôle de législatrice, est de veiller à l'augmentation de la représentation substantive des femmes par le droit.

Luisa est une des plus jeunes législatrices lorsqu'elle est élue députée en 2018 : elle a alors 30 ans. Mais ce n'est pas la seule chose qui distingue son parcours de celui des élues dont nous avons étudié les trajectoires auparavant. En effet, elle est la seule députée indépendante. Elle fait partie d'une organisation, *Ahora*, qui lutte pour « la paix, la justice et le développement durable ». Ses parents l'emmenaient manifester dès son plus jeune âge, mais son entrée dans le militantisme se fait alors qu'elle est en licence de communication dans une université privée de Mexico : en 2012, elle fait partie du mouvement étudiant *Yo soy 132*³⁰ qui lutte pour la démocratisation des médias, la liberté de la presse et le droit à l'information des citoyens. C'est pour elle la source de ses engagements politiques, pour « les droits humains, la lutte pour la représentation des personnes [...] et la mise en évidence des groupes historiquement marginalisés ». C'est également pendant ses études que Luisa découvre le mouvement féministe : en effet, l'université est un lieu de socialisation politique primordial pour les questions féministes au Mexique³¹. Luisa, qui se décrit elle-même comme une « féministe, lesbienne, députée fédérale indépendante », produit un discours critique vis-à-vis de la « législature de la parité » :

Tu me parles de la législature de la parité. Ça, c'est le slogan de la législature. De la LXIV législature. Et on s'en vante beaucoup, non ? Genre « Bon, on a un Congrès paritaire », et tout. Bon, c'est cool, c'est super, que presque la moitié des sièges soient occupés par des femmes qui s'y assoient, mais la réalité, c'est que les femmes n'exercent pas la moitié du pouvoir.

En effet, alors que le gouvernement de López Obrador et le Congrès s'enorgueillissent d'avoir atteint la parité, pour Luisa, ce n'est pas le plus important : elle critique le fait que les législatrices, bien que représentant 50% du corps des élus, n'occupent pas la moitié des postes de pouvoir que sont les présidences de commission ou les coordinations de groupes

²⁹ TORRES FALCÓN Marta Walkyria, *op. cit.*, p. 239-279.

³⁰ *Yo soy 132* signifie « Je suis 132 ». Ce mouvement trouve son origine à la Universidad Iberoamericana, où des étudiants opposés à l'ancien président, Enrique Peña Nieto, ont été accusés d'avoir été payés pour manifester leur opposition. Ils ont réagi en faisant une vidéo où 131 d'entre eux montraient leurs cartes d'étudiants pour réfuter ces accusations. Ce mouvement s'est répandu dans les autres universités mexicaines, où les étudiants qui rejoignaient la mobilisation clamaient être le 132^{ème} membre du mouvement.

³¹ MINGO, Araceli, « El tránsito de estudiantas universitarias hacia el feminismo », *Perfiles educativos*, vol. 42 n°167, 2020, p. 10-30.

parlementaires. Selon elle, « il ne manque pas plus de femmes législatrices, il manque plus de législatrices féministes ». Luisa dénonce par ailleurs une conception « masculine » du pouvoir, s'exerçant « depuis la soumission de l'autre », qui continue d'avoir cours. Tout comme sa volonté de changement radical du pouvoir, la nécessité d'ouvrir des droits aux femmes guide son appréhension de son rôle. Elle invite ainsi une vingtaine de militantes pour le droit à l'avortement libre et gratuit dans l'hémicycle lors de la session solennelle du Congrès du 7 mars 2019 et se présente elle-même à la tribune avec un foulard vert, d'où elle appelle les législateurs à légiférer autour des questions d'avortement et de violences faites aux femmes. On note ici la volonté de Luisa de mettre la représentation substantive des femmes au cœur de son rôle de législatrice : elle compense ainsi l'absence de groupe parlementaire en empruntant aux registres de mobilisation des mouvements sociaux, pour mettre la question des droits des femmes à l'agenda politique.

Bárbara, Patricia et Luisa revendiquent le terme de « féministes » et disent mettre au centre de leur action politique l'avancée des droits des femmes. Leurs discours et leurs positionnements les opposent en tout point à Carmen, Leonora et Teodora. Pour elles, représenter les femmes, c'est donc les représenter *substantivement* : ce qui importe pour représenter le groupe « femmes », ce n'est pas nécessairement le nombre de femmes dans des positions de représentation, mais bien un agenda féministe « disruptif » (Luisa). Toutes trois se disent de gauche, ce qui fait partie intégrante à leurs yeux de leur engagement féministe. Même si le fait de provenir d'un parti de gauche ne garantit pas le fait de soutenir les revendications féministes, il est vrai que les élus de gauche sont plus susceptibles de se dire féministes et de soutenir des initiatives de lois en faveur des droits des femmes³². Elles ne partagent pas la même approche du féminisme : Patricia l'appréhende sous un aspect technique, Bárbara à partir du travail réalisé par des chercheuses militantes, Luisa l'a appris en militant à l'université. Enfin, ce sont des femmes dotées d'un fort capital scolaire et culturel, leur permettant d'argumenter de manière articulée leur position féministe et donc de réfuter le stigmate de la féministe extrémiste et radicale, voire de la « folle » (Teodora). C'est d'ailleurs à travers leur fréquentation de l'université ou d'universitaires qu'elles développent dans un premier temps leur militantisme féministe, ce qui montre l'importance des universités dans la formation du mouvement féministe mexicain.

« Je suis paritariste, je ne suis pas féministe » : représenter, est-ce donner corps ou donner des droits ?

Maribel a 65 ans. Membre du PAN depuis trente ans, elle accède à un mandat de représentation en 2015. Diplômée en droit d'une université privée, c'est comme haute fonctionnaire que Maribel a commencé sa carrière jusqu'à parvenir au poste de Secrétaire à l'Intérieur dans un État du centre du Mexique – puis à occuper quelques postes à l'échelle nationale. Comme Carmen et Teodora, Maribel se rappelle avoir longtemps été la seule femme partout où elle allait. Contrairement à elles, elle dit en avoir souffert :

Je fais partie d'une génération qui a été amenée à monter, obtenir de la reconnaissance et des opportunités dans un monde qui était fondamentalement dominé par les hommes. J'ai appris que la manière de réussir, c'était par le travail, la préparation, les efforts, mais aussi par les résultats. Donc je me suis réalisée dans ce – dans cette réalité. Être une femme, ce n'était pas seulement que ça ne m'aidait pas : ça me nuisait.

³² ZAREMBERG Gisela, *op cit.* p. 105-107.

Maribel estime que cette expérience de développement personnel et professionnel dans un monde « fondamentalement dominé par les hommes » lui a appris à travailler dur et à obtenir des résultats, ce qui n'est pas sans rappeler les propos de Carmen. Néanmoins, elle porte un jugement rétrospectif empreint d'une conscience que son genre a joué en sa défaveur : ainsi, elle a certes réussi à « se réaliser », mais elle suggère que le monde dans lequel elle évoluait n'était pas fait pour elle, mais pour les hommes.

Elle évoque également la « lutte historique » pour les lois de quotas, puis de parité à laquelle elles étaient « beaucoup à participer ». Pour Maribel, la loi de parité est une « circonstance transitoire », qui a pour but de permettre aux femmes qui n'ont pas eu la chance, comme elle, de gagner en expérience au fil des années, de monter en compétences pour que « dans quelques années, [...] on ne [prenne] plus en compte si quelqu'un est un homme ou une femme », puisque selon elle la présence des femmes en politique se sera normalisée. Ainsi, le grand combat pour les femmes de Maribel s'est fait pour leur représentation en politique : elle est très satisfaite que la loi de parité ait porté ses fruits, et considère désormais qu'il revient aux femmes politiques de se « saisir des opportunités », tout en gardant à l'idée que la compétence prime sur le genre et qu'il faut donc « se préparer, il faut travailler, il faut s'impliquer dans ce travail et donner des résultats ». Ce qui lui semble plus important, désormais, n'est pas la lutte pour les droits des femmes, mais « les règles et pratiques parlementaires » qui permettent d'établir un dialogue entre les législateurs de divers groupes. Pour Maribel, une fois l'objectif de la parité atteint, il faut « travailler » pour s'implanter durablement dans la sphère publique : l'essentiel est fait pour les droits des femmes, cristallisés dans le droit d'être représentées descriptivement.

Son rôle dans la représentation descriptive des femmes motive également Citlali dans son action politique. Âgée de 28 ans, elle est députée d'un État du centre du Mexique. Elle-même issue d'une communauté indigène, elle a travaillé à construire MORENA dans sa commune et son État – notamment avec sa mère, qu'elle accompagne dès son adolescence à des réunions politiques. Diplômée d'une licence en droit et sciences sociales, elle décide de ne pas continuer ses études pour se concentrer sur la campagne de 2018. Elle est alors élue députée.

Citlali est « sûre » que si elle est devenue députée, c'est grâce à la loi de parité. En tant que femme, jeune, lesbienne et indigène, elle a conscience de faire face à de nombreux « obstacles » dans sa carrière politique. C'est pourquoi elle souhaite, par sa présence, montrer l'exemple aux femmes et aux jeunes, afin qu'ils s'investissent en politique : elle estime que son mandat est, d'une certaine manière, de donner corps aux femmes, de les représenter physiquement, afin qu'elles aient à leur tour envie de s'impliquer dans la compétition électorale :

Un de mes grands défis, même pas en tant que politique, mais en tant que femme, c'est arriver à avoir des *jefas de tenencia*³³, des présidentes municipales, une gouverneure d'Etat ou une présidente de la République. Et je ne dis pas que j'aimerais que ce soit moi. Mais que la seule chose que j'aimerais faire – c'est soutenir les femmes qui réussissent.

Ainsi, Citlali souhaite continuer à militer pour la présence des femmes en politique jusqu'à ce que « la parité de genre devienne quelque chose de naturel, commun, culturel ou

³³ Elus au niveau local, qui agissent comme substituts des présidents municipaux dans des zones éloignées des municipalités.

traditionnel ». Elle insiste également sur l'importance de journées consacrées aux droits des femmes, telles que le 8 mars. Elle-même participe à la manifestation organisée le 8 mars 2019 dans la ville de Mexico, avec des sénatrices de son parti venant du même État qu'elle. Elle regrette par ailleurs le manque de sérieux de ses collègues masculins à ce sujet : « [P]arfois, ils le respectent, mais la plupart du temps ils se moquent sarcastiquement en demandant quand sera créée la journée des hommes ». De plus, Citlali est engagée dans la branche « diversité sexuelle »³⁴ de MORENA depuis son adhésion. Dans la continuité de cet engagement, elle prend en 2018 la présidence de la commission « Jeunesse et diversité sexuelle » à la Chambre des députés. Elle poursuit un travail législatif d'ouverture de droits aux personnes LGBT : sa pratique parlementaire est donc attachée à la revendication féministe du droit à la liberté sexuelle.

En dépit de son soutien à la représentation descriptive des femmes et de son engagement politique et législatif pour une des quatre revendications des mouvements féministes, elle refuse de se dire féministe, trouvant le féminisme trop « radical » :

Écoute, ce qui se passe, c'est qu'il y a un tas de courants féministes qui... Parfois, il y en a qui sont très radicales. [...] Quand elles se radicalisent tant, elles sont presque dans la haine de l'homme. Et je ne partage pas leur opinion. Je pense que les hommes et les femmes, nous sommes frères et sœurs, et on doit avancer ensemble.

Ce témoignage de Citlali, où elle estime que le féminisme est parfois « dans la haine de l'homme », est surprenant compte tenu de la similarité de son parcours avec celui de Luisa, qui revendique pourtant une position féministe et de représentation substantive des droits des femmes. En effet, Citlali a également des parents engagés en politique, elle est titulaire d'une licence obtenue à l'université, se place à gauche de l'échiquier, et elle revendique également son homosexualité, drapeau arc-en-ciel à l'appui dans son bureau. Il convient néanmoins de prendre en compte un aspect essentiel du raisonnement de Citlali, qui diffère vastement de celui de Luisa : tandis que Luisa ne pense pas être élue grâce à la loi de parité, mais grâce au pouvoir de conviction et de négociation de son organisation, Citlali est « sûre », peut « presque garantir » que c'est grâce aux mesures de discrimination positive qu'elle a obtenu cette fonction. Cette posture s'explique d'autant plus que l'on compare l'influence d'autres facteurs sociologiques sur chacune de ces législatrices. Originaire de la ville de Mexico, Luisa appartient de fait à une élite sociale, en dépit de ses positions politiques qui la placent à l'extrême-gauche mexicaine : issue d'un milieu favorisé, ses parents l'ont intéressée à la politique très jeune. Ayant fait ses études dans une prestigieuse université privée, elle en ressort forte d'un capital scolaire développé, auquel s'ajoute le sentiment de légitimité à évoluer dans le champ politique propre aux classes aisées. Citlali, originaire d'un État de province et de la communauté indigène purépecha, ne dispose pas de la même culture légitime. Elle n'est pas seulement issue du groupe « femmes », mais également du groupe « indigènes », lesquels sont tous deux historiquement sous-représentés en politique au Mexique³⁵. À l'intersection de ces deux groupes politiquement marginalisés, elle se sent redevable des mesures de discrimination positive : le risque de se dire féministe, si l'on considère le stigmate qui y est associé, est plus élevé pour elle que pour Luisa, qui jouit de sa position plus favorisée au sein de l'espace social mexicain en tant que femme issue d'une classe aisée et d'un groupe ethnique dominant. Cette distinction entre les profils des deux

³⁴ L'expression idiomatique "*diversidad sexual*" (diversité sexuelle) fait référence à la communauté LGBT.

³⁵ SONNLEITER Willibald, *La representación de los indígenas en México: De la representación descriptiva a una representación de mejor calidad*, México, Tribunal Electoral del Poder Judicial de la Federación, 2013, 135p.

femmes, par ailleurs similaires, permet de comprendre les rapports de pouvoir qui se jouent notamment au sein du groupe des législatrices, et leur influence sur le positionnement politique des élues. C'est en partie elle qui explique la réticence de Citlali à se définir comme féministe et à soutenir pleinement les demandes de ce mouvement, en le considérant comme « radical ».

Lorena est âgée de 46 ans. Comme Teodora ou Patricia, elle ne militait pas avant la fondation de MORENA et López Obrador est central dans son engagement. Originnaire d'un État côtier du sud-est du Mexique, elle est issue d'une classe favorisée : après une licence de droit, elle part étudier la science politique en France pour son master. Avocate de profession, elle interrompt sa carrière lors de la campagne de 2018 et est élue députée. Elle est membre de la commission parlementaire d'égalité de genre, car elle souhaite « une équité entre les femmes et les hommes ». Bien qu'elle reconnaisse que les femmes pâtissent plus de leur statut genré que les hommes dans la société mexicaine, elle souligne l'importance de lutter également contre les problèmes qui touchent les hommes. C'est pourquoi elle se définit comme « paritariste », et non féministe :

Je suis paritariste, je ne suis pas féministe. Je te disais il y a un moment, je suis consciente que l'égalité de genre, ce n'est pas seulement une lutte de femmes, il y a aussi un fort taux d'hommes qui souffrent de violences et qui ne le disent pas, à cause de notre culture.

Elle reproche au féminisme et aux féministes, notamment dans la commission d'égalité de genre, de trop se concentrer sur les problèmes propres aux femmes, voire d'écarter ceux qui touchent les hommes consciemment. Se dire « paritariste » est une manière pour elle de se détacher du féminisme qu'elle juge trop « radical », pour au contraire travailler à régler des inégalités qui touchent tantôt les femmes, tantôt les hommes :

Sans vouloir vexer les camarades, oui, j'ai vu la façon radicale de – dont on s'approprie la lutte seulement pour les femmes. C'est tout à fait valide, mais il faut trouver le juste milieu où l'égalité serait pour tous, pas seulement pour les femmes. Et je l'ai vu : « Non, pour les femmes et c'est tout » ...

Elle explique également, à la suite de l'entretien, qu'elle est personnellement opposée à une législation qui permettrait l'accès libre et gratuit à l'avortement pour les femmes, mais estime que si son parti proposait une telle loi, elle voterait pour par discipline partisane.

En se positionnant en défenseure de droits pour tous et en s'opposant à titre personnel à des revendications des mouvements féministes, Lorena s'écarte de la lutte féministe, qui prêterait trop d'importance aux femmes. En se désignant comme « paritariste », elle se positionne dans le registre de la représentation descriptive : pour elle, l'essentiel de son mandat est de garantir la parité, en offrant une représentation aux femmes au Congrès, et en luttant pour les droits des femmes *et* des hommes, sans que sa focale se fasse sur la représentation substantive des femmes.

III – Réflexions conclusives : représenter les femmes en position précaire : paritarisme et représentation descriptive

On note la diversité des profils des « paritaristes ». Les législatrices opposées au féminisme, bien que provenant de partis différents, partagent ainsi un certain nombre de points communs : issues de classes aisées, elles ont évolué dans des milieux dominés par les hommes et se rappellent des temps perçus comme plus difficiles pour les femmes. La religion catholique est fondamentale dans leur rejet du féminisme, perçu comme un agent subversif de l'ordre social, ce rejet se cristallisant autour de la question de l'avortement. Les législatrices féministes, elles, placent leur idéologie de gauche au centre de leur rôle de représentantes. C'est dans sa continuité qu'elles conçoivent leur féminisme, lequel les mène à adopter leur rôle en faveur de la représentation substantive des droits des femmes. Enfin, elles sont dotées d'un fort capital scolaire et culturel, le monde universitaire ayant joué un rôle prépondérant dans leur socialisation politique féministe.

Néanmoins, tant les féministes visant une représentation substantive des droits des femmes que les législatrices opposées au féminisme constituent des minorités au sein du Congrès mexicain. L'un et l'autre de ces groupes ne représentent qu'une petite partie des élues, par rapport au groupe des « paritaristes ». Sur les vingt-et-une législatrices interrogées, quatre rejetaient le féminisme, six le soutenaient et onze formaient le groupe des paritaristes.

Si, pour la clarté de l'argument, nous avons choisi de nous intéresser à neuf profils parmi les vingt-et-une législatrices, il n'en reste pas moins que cette répartition en faveur des paritaristes mérite d'être interrogée. Comme le remarquent MARRY *et al.* au sujet des fonctionnaires françaises, « la majorité d'entre elles se situent dans un entre-deux », qui consiste en la mise à distance du « terme féministe et ses connotations stigmatisantes, tout en affirmant leur adhésion à certains aspects des luttes pour l'égalité des sexes »³⁶. Ainsi, les paritaristes ne *rejettent* pas le féminisme – mais ne souhaitent pas non plus en faire leur priorité, et participent de la réitération du stigmate féministe : un argument revenant souvent chez elles est que les féministes souhaiteraient se retrouver dans une situation de supériorité par rapport aux hommes. Pour L., 64 ans, élue trois fois députée et deux fois sénatrice pour le PRI, le féminisme est « une posture qui signifie que si le machisme est une supériorité masculine, le féminisme est l'inverse, une supériorité féminine ». Pour S., 53 ans, élue députée pour le PRI deux fois, « le problème du féminisme, c'est... qu'il est souvent contre les hommes ». De la même manière, M., 57 ans, élue députée pour la première fois pour MORENA, ne se décrit pas comme « une féministe absolue », parce qu'il « faut être reconnaissante envers certains hommes politiques ». Les paritaristes se retrouvent dans tous les groupes politiques, quels que soient leurs parcours scolaires, leurs classes sociales, leurs capitaux politiques ou militants. Au cœur de leur argumentaire se trouve l'idée que les femmes et les hommes sont égaux et complémentaires et qu'ils « méritent le même monde » (A., 39 ans, députée pour le PRI de 2015 à 2018). Si les paritaristes sont si nombreuses, c'est qu'elles sont entourées de chaque côté de deux groupes, plus marginaux, qui apparaissent tant aux législatrices qu'à l'électorat comme trop radicaux.

³⁶ MARRY, Catherine, et al. *op. cit.*, p. 181.

Rapport au féminisme	Trajectoires socioprofessionnelles et valeurs politiques	Perceptions du féminisme	Type de représentation adopté	Nombre parmi les enquêtées
Opposées au féminisme	Classes aisées, fort capital scolaire et économique, métiers traditionnellement masculins. Plus âgées que la moyenne des élues. Importance de la religion catholique	Féminisme perçu comme dangereux, subversif vis-à-vis de l'ordre social naturalisé, pervertissant la différence entre les sexes.	Représentation descriptive	Quatre sur vingt-et-un
Féministes	Fort capital scolaire et culturel. Importance de l'université dans l'accès au féminisme. Diversité des milieux sociaux d'origine. Importance des valeurs de gauche	Rôle militant conjugué au rôle de représentante, féminisme au cœur de l'action politique des législatrices.	Représentation substantive	Six sur vingt-et-un
Paritaristes	Diversité de trajectoires socioprofessionnelles et de milieux sociaux d'origine. Diversité des appartenances politiques	Reconnaissance des apports des luttes féministes, soutien envers certaines idées, tout en ne se revendiquant pas féministes. Féminisme jugé trop « extrême ». Volonté d'encourager la participation politique des femmes.	Représentation descriptive, représentation substantive à la marge avec soutien à certaines revendications	Onze sur vingt-et-un

Tableau 2 : Typologie des rapports des législatrices au féminisme.

D'une part, les féministes au Mexique comme ailleurs³⁷, souffrent d'un stigmate qui les associe à des « mauvaises femmes », trop révolutionnaires et combatives. Elles sont perçues comme subversives et menaçantes, notamment par leurs collègues masculins. Or, les législatrices occupent désormais la moitié des sièges au Congrès, mais leur place reste incertaine. Face à cette position encore précaire, se distancier du féminisme et de stigmate qu'il porte leur permet de créer de l'altérité. En rejetant le féminisme et ses revendications, qui restent largement en débat dans la société mexicaine (en particulier l'avortement), elles se distinguent de femmes perçues comme dangereuses. Les paritaristes créent ainsi un « nous » rassurant pour leurs pairs et leurs électeurs, en opposition à un « elles » largement imaginé

³⁷ MARRY Catherine et al., *op. cit.*, p. 181. ; LAZAR CHARTER, Mollie, *op.cit.*, p. 75.

(lorsque nous demandions aux législatrices « paritaristes » de nous présenter des féministes, elles disaient ne pas en connaître). Elles sont alors dans une position qui leur permet de mener à bien la tâche de représentation descriptive qu'elles se sont fixées, tout en ne mettant en danger ni leurs carrières, ni l'accès d'autres femmes aux postes de représentation.

À l'inverse, les législatrices opposées au féminisme apparaissent également comme un extrême qui n'est pas souhaitable, une position inavouable pour beaucoup des paritaristes. Depuis l'institutionnalisation de certaines revendications féministes au sein de nombreuses organisations internationales et de plusieurs États d'Europe de l'Ouest dans les années 1980³⁸, c'est à l'aune de l'intégration et des mesures de soutien à la représentation des minorités – dont les femmes – en politique que l'on mesure le niveau de démocratie et de modernité d'un État³⁹. Ainsi, s'opposer frontalement aux revendications du féminisme, le rejeter intégralement, c'est s'exposer à être vue comme rétrograde, archaïque, voire antidémocratique.

Entre ces deux épouvantails subsiste ce que Lorena appelle « un juste milieu » : la défense de la représentation des femmes, la réaffirmation de leur place en politique, sans pour autant soutenir ouvertement les demandes de droits réclamés par les mouvements féministes. Ainsi, la position la plus sage, la moins risquée, la plus « juste » pour les législatrices, dont la position n'est pas encore assurée dans le paysage politique, est celle des paritaristes : faire de la représentation descriptive des femmes le cœur de son mandat, donner corps – physiquement – aux femmes au sein du corps métaphorique des représentants. En plus des facteurs sociaux mis en évidence au cours de l'étude des parcours des répondantes, tels que le niveau de diplôme, la classe sociale, la génération ou la religion, il faut donc prendre en compte la position encore précaire des législatrices au sein du champ politique, les conduisant majoritairement à envisager leur rôle de représentantes selon une logique de représentation principalement descriptive des femmes

³⁸ BERENI Laure, « Du MLF au Mouvement pour la parité. La genèse d'une nouvelle cause dans l'espace de la cause des femmes », *Politix*, vol. 78, n°2, 2007, p. 107-132.

³⁹ BUSH Sarah, « International politics and the spread of gender quotas for women in legislatures », *International Organization*, vol. 65, n°1, 2011, p. 103-137 ; PIATTI-CROCKER Adriana, « The diffusion of gender policy in Latin America : from quotas to parity », *Journal of International Women's Studies*, vol. 20, n°6, 2019, p. 44-59.

ANNEXE

Parti politique	Part de femmes parmi les députés (2018-2021), en pourcentage	Part de femmes parmi les sénateurs (2018-2021), en pourcentage
MORENA	51,7%	48,4%
PRD	47,2%	0%
PRI	32,15%	53,3%
PAN	43,15%	52%

Tableau 3 : proportion de femmes parmi les parlementaires des quatre principaux partis mexicains, classés de gauche à droite, entre 2018 et 2021.⁴⁰

BIBLIOGRAPHIE

AZIZ NASSIF Alberto, « La construcción de la democracia electoral », dans BIZBERG Ilán & Lorenzo MEYER (dir.), *Una historia contemporánea de México 1. Transformaciones y permanencias*, México, Océano, 2003, p. 367-428.

BERENI Laure, « Du MLF au Mouvement pour la parité. La genèse d'une nouvelle cause dans l'espace de la cause des femmes », *Politix*, vol. 78, n°2, 2007, p. 107-132.

BUSH Sarah, « International politics and the spread of gender quotas for women in legislatures », *International Organization*, vol. 65, n°1, 2011, p. 103-137.

Roderic CAMP, *Crossing Swords: politics and religion in Mexico*, New York, Oxford University Press, 1997, 352p.

CHILDS Sarah & Karen CELIS, « From women's presence to feminist representation : Second-generation design for women's group representation », présenté lors du séminaire Re:presentations, 17 mars 2021, 45p.

DAHLERUP Drude, « From a small to a large minority : women in Scandinavian politics », *Scandinavian Political Studies*, vol. 11, n°4, 1988, p. 275-298.

⁴⁰ Elaboré à partir des données de « Integración de la Legislatura Federal, Elecciones 2018 », *Instituto Nacional Electoral*, consulté le 13 septembre 2021 : <https://igualdad.ine.mx/elecciones/eleccion-2018/integracion-de-la-legislatura-federal/> ; « Integrantes por grupo parlamentario », *Senado de la República*, consulté le 13 septembre 2021 : https://www.senado.gob.mx/64/senadores/por_grupo_parlamentario

DEVINEAU Julie, « Autour de concept de fémicide/féminicide : entretiens avec Marcela Lagarde et Montserrat Sagot », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 84, n°2, 2012, p. 77-91.

DEVREUX Anne-Marie & Diane LAMOUREUX, « Les antiféminismes : une nébuleuse aux manifestations tangibles », *Recherches féministes*, vol. 25 n°2, p. 3-14.

ESTUDILLO GARCIA Joel, José Edgar NIETO ARIZMENDI & Ana Lau JAIVEN, *Diccionario enciclopédico del feminismo y los estudios de género en México*, México, UNAM, 2019, 661p.

FERNÁNDEZ PONCELA Anna María, *Mujeres en la élite política : testimonio y cifras*, México, Universidad Autónoma Metropolitana, 1999, 260p.

FRANCESCHET Susan, Mona Lena KROOK & Jennifer PISCOPO, *The Impact of Gender Quotas*, New York, Oxford University Press, 2012, 269p.

GAXIE Daniel, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, vol. 27, n°1, 1977, p. 123-154.

INMUJERES, *Compilación legislativa para garantizar a las mujeres una vida libre de violencia*, México, Instituto Nacional de las Mujeres, 2008, 136p.

LAZAR CHARTER Mollie, « Feminist self-identification among social work students », *Journal of Social Work Education*, vol. 51, 2015, p. 72-89.

LYNG CHRISTIANSEN Alex Phillip & Ole Izard HOYER, « Women against feminism : Exploring discursive measures and implications of anti-feminist discourse », *Globe : A Journal of Language, Culture and Communication*, vol. 2, 2015, p. 70-90.

MARRY Catherine, Laure BERENI, Alban JACQUEMART, Sophie POCHIC & Anne REVILLARD, *Le plafond de verre et l'Etat. La construction des inégalités de genre dans la fonction publique*, Malakoff, Armand Colin, 2017, 228p.

MINGO Araceli, « El tránsito de estudiantes universitarias hacia el feminismo », *Perfiles educativos*, vol. 42, n°167, 2020, p. 10-30.

PÉREZ GARCÍA Martha Estela, *Luchas de arena: las mujeres en Ciudad Juárez*, Ciudad Juárez, Universidad Autónoma de Ciudad Juárez, 2011, 302p.

PIATTI-CROCKER Adriana, « The diffusion of gender policy in Latin America : from quotas to parity », *Journal of International Women's Studies*, vol. 20 n°6, 2019, p. 44-59.

PIONCHON Sylvie & Grégory DERVILLE, *Les femmes et la politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004, 215p.

PITKIN Hanna F., *The concept of representation* [1967], Los Angeles, University of California Press, 1972, 323p.

SENAC Réjane, *L'ordre sexué. La perception des inégalités femmes-hommes*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, 364p.

SONNLEITER Willibald, *La representación de los indígenas en México: De la representación descriptiva a una representación de mejor calidad*, México, Tribunal Electoral del Poder Judicial de la Federación, 2013, 135p.

TARACENA Rosario, « El aborto a debate. Análisis de los argumentos de liberales y conservadores », *Desacatos*, n°17, 2005, p. 15-32.

TREMBLAY Manon & Réjean PELLETIER, « More feminists or more women ? Descriptive and substantive representations of women in the 1997 Canadian federal elections », *International Political Science Review*, vol. 21, n°4, 2000, p. 381-405.

TORRES FALCÓN Marta Walkyria, « Mujeres y feminismo en los movimientos sociales », dans OLIVIER Guadalupe (dir.), *Estado del conocimiento de los movimientos sociales en México. Volumen 1*, México, Universidad Pedagógica Nacional, 2020, p. 239-279.

ZAREMBERG Gisela, « Cuanto y para qué? Los derechos políticos de las mujeres desde la óptica de la representación descriptiva y sustantiva », dans ANSOLABEHERE SESTI Karina & Daniela CERVA (dir.) *Género y derechos políticos. La protección jurisdiccional de los derechos político-electorales de las mujeres en México*, México, TRIFE, 2009, p. 75-120.

« Integración de la Legislatura Federal, Elecciones 2018 », *Instituto Nacional Electoral*, consulté le 13 septembre 2021 : <https://igualdad.ine.mx/elecciones/eleccion-2018/integracion-de-la-legislatura-federal/>

« Integrantes por grupo parlamentario », *Senado de la República*, consulté le 13 septembre 2021 : https://www.senado.gob.mx/64/senadores/por_grupo_parlamentario

« Les femmes dans les parlements nationaux », *Union Interparlementaire*, 29 mai 2019, consulté le 23 mars 2021 : <http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.ht>

Pour citer cet article : BOURÉ Lucile, « "Féministes" ou "féminines" : les déterminants des modes de représentation des femmes par les législatrices mexicaines », *Cahiers Tocqueville des Jeunes Chercheurs*, Vol. 4, n°1, novembre 2022, p. 61-81.

Lucile Bouré est doctorante contractuelle en sciences politiques au sein du Laboratoire Interdisciplinaire d'Étude du Politique Hannah Arendt (LIPHA) à l'Université Paris-Est Créteil. Cet article reprend en partie son mémoire de master, intitulé *Devenir législatrice : l'adoption des rôles politiques chez les députées et sénatrices mexicaines*. Elle prépare désormais une thèse portant sur l'impact socialisateur de la participation à des expériences de démocratie participative chez les jeunes adultes.